## **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/24**

« Parking de l'Etang : quelles incidences financières pour la collectivité ? » Mme Christine Domont – PLR

En réponse à la question écrite, le Conseil communal peut donner les informations suivantes. Le réaménagement du parking de la Place de l'Etang a été réalisé selon le crédit de Fr. 321'500.- voté le 29 avril 2019 par le Conseil de Ville. Le projet a été réalisé conformément au crédit voté.

#### Coût des travaux

Au final, le coût des travaux pour le réaménagement du parking se détaille comme suit :

Travaux de génie civil y compris honoraires frs. 100'000.-

Installations techniques, système de contrôle, signalisation

y compris honoraires frs. <u>241'400.-</u> **Total** frs. <u>341'400.-</u>

On a profité des travaux de réaménagements du parking pour mettre en place des poteaux avec chaînes pour garantir la sécurité des enfants à la sortie de Circosphère. De même, au vu de l'état de certains poteaux devant l'Art'senal qui nécessitait leur remplacement, il a été décidé de changer tous les poteaux le long des bâtiments Circosphère et Art'senal, ce qui n'était pas prévu dans le crédit-cadre et qui explique le dépassement de Fr. 19'900.- autorisé par le Conseil communal. Les prestations réalisées par la Voirie dans le cadre du projet, financés par le budget personnel et matériel pour le marquage, qui pour rappel ne sont jamais inclues dans les demandes de crédit, sont les suivantes : travaux marquage y compris fourniture peinture et effaçage du marquage existant pour un coût de Fr. 8'000.-.

Il est à relever que dans cette installation le bancodrive reste en place et cet ilôt permet de gérer la circulation. D'autre part, une partie des installations techniques a été réutilisée (couvert de la halte à la Golatte). Par ailleurs, les barrières sont stockées et en cas <u>d'un parking fermé</u>, propriété de la Ville tel que le parking de la Blancherie, pourraient être à nouveau exploitées.

### Coûts engendrés par les désaccords avec les entreprises gérant les systèmes de stationnement

Le temps consacré à régler la problématique des échanges de données entre les deux bases de données qui n'ont pas pu être rendues compatibles entre Digitalparking (fournisseur de la barrière) et IEM (fournisseur des horodateurs) ainsi que le temps consacré à régler les problèmes de dysfonctionnement durant la période de « flottement » peut s'estimer ainsi : environ 10 séances ont été mises sur pied à raison de 2h pour une moyenne de 3 employés selon les séances (présences Service UETP, Police et Service informatique), ce qui correspond à environ 60 heures de travail. De même, une fois la mise en service des installations réalisée, une trentaine de téléphones d'environ ½ heure ont été nécessaires pour régler certains dysfonctionnements ce qui correspond à 15 heures de travail environ. Il faut relever que certains dysfonctionnements rencontrés étaient aussi dus à la mauvaise utilisation du système par les usagers.

# Manque à gagner pour la commune

Si l'on prend en compte 90 véhicules en moyenne à frs 5.- par jour sur 330 jours on arrive à un manque à gagner de 150'000.- sur une année. Toutefois, la durée d'ouverture du parking sans contrôle a été de 9 mois (de juillet 2023 à avril 2024), ce qui donne un manque à gagner effectif de Fr. 110'000.- environ répartis sur deux années comptables.

# Recherches de responsabilités

Des courriers, des téléphones ainsi qu'une séance avec la direction de l'entreprise Digitalparking ont été réalisés pour mettre en avant leur responsabilité face aux problèmes de compatibilité de transmission des données avec IEM et aux dysfonctionnements constatés pour l'utilisation du parking (problème de lecteur de plaque par exemple). Les discussions n'ont pas abouti et une procédure devant les tribunaux n'aurait eu que très peu de chance et aurait conduit à des frais importants. Du côté de la Municipalité, comme cela a été déjà dit au Conseil de Ville, une part de responsabilité peut être imputée à un manque d'anticipation et de coordination entre les services. Toutefois, vu que la commune n'avait jamais eu de projet en la matière avec des barrières, on ne peut pas imputer une responsabilité fondamentale car les entreprises auraient du pouvoir régler les problèmes constatés.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis Nicolas Guenin

Delémont, le 20 août 2024